

Promotion d'une politique foncière responsable (ProPFR) - Côte d'Ivoire Expérience des modèles de contrats sur l'agropastoralisme



Contexte

La loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au Domaine Foncier Rural en Côte d'Ivoire vise la sécurisation des droits fonciers en milieu rural. Cette loi fixe un cadre pour la transformation des droits coutumiers en droits de propriété et pour la consolidation des droits concédés.

Dans cette logique des modèles de contrats ont été élaborés avec l'accompagnement de l'AFOR sur la contractualisation de baux ruraux entre propriétaires et exploitants agricoles non-propriétaires.

Avec l'appui du ProPFR et de ses partenaires de mise en œuvre notamment Audace Institut Afrique, une importance particulière a été accordée aux modèles de contrats dédiés à l'agropastoralisme. Ils ont été développés en 2022 et implémentés dans le nord du pays par l'organisation professionnelle des éleveurs du nord de la Côte d'Ivoire (OPEN-CI) avec pour vocation de faciliter et de promouvoir les activités agropastorales.

La finalité est de vulgariser ces modèles de contrats sur l'ensemble du territoire national.

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des modèles de contrats

Le ProPFR Côte d'Ivoire avec l'appui de Audace Institut Afrique (AIA), a développé des modèles de contrats expérimentés sur le terrain sous l'accompagnement de l'organisation professionnelle des éleveurs du Nord de la Côte d'Ivoire (OPEN-CI). Ces contrats, implémentés essentiellement dans le nord, région à fort potentialités agropastorales tiennent compte des considérations suivantes :

- La non prise en compte de l'agropastoralisme dans les modèles déjà développés par l'AFOR,
- La réduction des conflits fonciers,
- Une meilleure gestion foncière,
- Une sécurisation des droits fonciers,
- La formalisation des accords/droits.
- La facilitation de l'activité pastorale.



Étapes clés

Le processus a respecté les étapes suivantes :

- Analyse-diagnostic de la situation et conception des modèles de contrats par un consultant ;
- Atelier d'échanges de l'AFOR avec les parties prenantes sur les modèles de contrats ;
- Implémentation des contrats dans le nord avec l'appui de l'OPEN-CI ;
- Atelier de Ferkessédougou sur le suivi de l'implémentation des contrats et retour d'expériences, suivi par un atelier à Yamoussokro sur la formation des acteurs ;
- Suivi de l'évolution des contrats sur le terrain et capitalisation des acquis.
- La validation des modèles de contrats pendant un atelier avec l'AFOR et les acteurs clés nationaux.



Résultats concrets

- Facilitation de la mobilité du bétail surtout vers les points d'eau pour l'abreuvement ;
- Négociation avec les propriétaires de pistes d'accès aux barrages et aux aires de pâture dans quelques villages (exemple du village de Gogo dans la région du Tchologo) ;
- Une trentaine d'acteurs issus de 3 régions formés sur le remplissage des modèles de contrats ;
- Début de formalisation de contrats entre propriétaires terriens et éleveurs ;
- Une tendance à la baisse des conflits dans la zone d'implémentation.

Enseignements majeurs

- L'augmentation du cheptel dans le milieu rural associée à la pression foncière grandissante interroge sur la nécessité pour les acteurs de contenir des espaces communautaires pour le pâturage des animaux afin de réduire les conflits et de renforcer la cohésion sociale.
- L'initiative de ces modèles de contrat a été saluée et approuvée par les acteurs ruraux et a facilité entre autres selon leur témoignage, la mobilité du bétail, la sécurisation formelle de droits d'usage précaires (informels) entre quelques propriétaires terriens, agriculteurs et éleveurs.

Recommandations

- Planifier et réaliser des actions de communication/vulgarisation sur les modèles de contrat pour une meilleure appropriation par les acteurs ;
- Assurer le suivi des formateurs-relais (qui ont été ciblés pendant la formation pour le remplissage des contrats) et leur apporter l'assistance nécessaire ;
- Impliquer d'autres organisations socio-professionnelles d'éleveurs et même d'agriculteurs dans l'implémentation des contrats ;
- Créer et sécuriser des espaces communautaires pour le pâturage au regard de l'augmentation progressive des cheptels et des conflits agriculteurs-éleveurs ;
- Renforcer les capacités des autorités locales en mettant en exergue l'importance/les avantages de ces contrats dans le maintien de la cohésion et de la prévention/gestion des conflits (de façon générale leur contribution au développement de l'activité pastorale) ;
- Privilégier la résolution amiable des conflits entre agriculteurs et éleveurs et dans la transparence ;
- Accompagner les initiatives de mise à échelle de ces modèles de contrat au plan national.

Plus d'informations sur www.giz.de/politiquefonciere et LandPortal.org

Editeur :

Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège : Bonn et Eschborn en Allemagne
Division développement rural et agriculture G500
Friedrich-Ebert-Allee 36+40
D-53113 Bonn

Responsables :

Sander Muilerman-Rodrigo
Moussa Sanga
sander.muilerman@giz.de

Klaus Ackermann
klaus.ackermann@giz.de

Crédits photos :

© GIZ

La GIZ est responsable des contenus de la présente publication. Mandaté par BMZ.

Juin 2025